RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

# ZONE DE DISTRIBUTION : PROVISEUX ET PLESNOY

## Conclusion sanitaire

**2025**

L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire).
L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.
Tous les habitants peuvent consommer l'eau mais elle est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois.

## Indicateur global de qualité

**C**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

## Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : 01081X0003. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 133 personnes sur 1 commune (PROVISEUX-ET-PLESNOY). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE PROVISEUX ET PLESNOY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE PROVISEUX ET PLESNOY » qui assure l'exploitation du réseau.

## Quelques conseils

**CHLORE**

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

**ADOUCISSEUR**

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ**

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

**ABSENCE**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

## Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

### NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **23,6 mg/L**
Valeur maxi : **26 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **201**
Valeur maxi : **0,03 microgramme/L**

### FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,294 mg/L**
Valeur maxi : **0,294 mg/L**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### PERCHLORATES — Présence en quantité notable

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **13 microgramme/L**
Valeur maxi : **13 microgramme/L**

### DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **30,9 °f**
Valeur maxi : **31,6 °f**

Édité le **12/06/2026**

UDI **002000332**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale de l'Aisne - 556 Avenue Willy Brandt, 59777, Euralille
www.hauts-de-france.ars.sante.fr 0 809 40 20 32 ars-hdf-sse02@ars.sante.fr